

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU LOGICIEL SAAS CLASSIF+

PRÉAMBULE

L'Entreprise Individuelle Fabien PSOMAS, domiciliée au 6 Rue du Calvaire - 42580 La Tour-en-Jarez, France, enregistrée au R.C.S de Saint-Etienne sous le numéro 513 858 662 (ci-après le « **Fournisseur** ») édite une solution informatique dénommée « **Classif+** » (ci-après la « **Solution** ») fournie en ligne en mode SaaS (« Software as a Service ») et commercialisée par l'intermédiaire du site Internet accessible à l'adresse www.classification-metallurgie.fr (ci-après le « **Site** »).

La Solution permet de réaliser en ligne des cotations d'emploi et des fiches descriptives d'emploi.

La liste des fonctionnalités de la Solution est disponible sur le Site.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») ont vocation à régir l'ensemble des relations commerciales existant entre le Fournisseur et toute personne morale souhaitant adhérer à une offre d'abonnement à la Solution sur le Site (ci-après le « **CLIENT** »). Le Fournisseur et le CLIENT peuvent être dénommés ci-après individuellement une « **Partie** » ou collectivement les « **Parties** ».

En adhérant à une offre d'abonnement sur le Site (ci-après « l'**Abonnement** »), le CLIENT reconnaît avoir lu et accepté sans réserve les CGV et s'engage à cocher la case « *J'accepte les conditions générales de vente* ».

Les conditions particulières de l'Abonnement souscrit par le CLIENT et les présentes CGV forment l'ensemble contractuel liant les Parties (ci-après le « **Contrat** »).

Les droits d'utilisation et les services de support et de maintenance de la Solution sont régis par les présentes CGV.

Les CGV prévaudront sur toute disposition contraire, notamment toute condition d'achat ou toute autre condition générale ou particulière non agréée par le Fournisseur.

Le Fournisseur se réserve le droit de mettre à jour les CGV à tout moment et s'engage à informer le CLIENT dans les meilleurs délais par tout moyen. La poursuite de l'utilisation de la Solution après que le Fournisseur aura notifié au CLIENT toute modification des CGV présuppose l'acceptation sans réserve par le CLIENT des nouvelles CGV ainsi notifiées.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de l'adhésion à la Solution.

Le présent préambule fait partie intégrante des CGV.

Article 1- Objet

Les présentes CGV ont pour objet de préciser les conditions par lesquelles le Fournisseur concède au CLIENT, à titre onéreux, un accès en ligne, aux services de la Solution.

Le CLIENT reconnaît avoir reçu du Fournisseur toutes les informations nécessaires pour pouvoir évaluer l'adéquation de la Solution et des services d'hébergement et de maintenance y associés, à ses besoins et prendre toutes les précautions nécessaires à son utilisation.

Les « données » ou « données du CLIENT » désignent les données exploitées, traitées, hébergées, sauvegardées ou stockées par le CLIENT ou par le Fournisseur pour le compte du CLIENT. Les données du CLIENT sont et demeurent la propriété du CLIENT, y compris les identifiants et les mots de passe d'accès à la Solution.

L'Abonnement est exclusivement destiné à être souscrit par des entreprises finales agissant pour leurs propres besoins internes de classification des emplois. Le CLIENT, en tant qu'entreprise finale, a la possibilité de donner accès à la Solution à des individus spécifiques d'autres entreprises qui agiraient en tant que conseillers ou experts pour l'assister. Ces conseillers ou experts auront des rôles et des accès spécifiques définis par le CLIENT. Néanmoins, aucune entreprise intermédiaire, telle qu'un cabinet d'expert-comptable, une société de conseil ou toute autre entité fournissant des services à des tiers, n'est autorisée à souscrire un Abonnement pour utiliser la Solution au nom ou pour le compte de ses clients.

Le CLIENT bénéficie, pendant la durée de validité de l'Abonnement, d'un accès aux fonctionnalités de la Solution, et des services d'hébergement et de maintenance y associés dans les conditions définies ci-après.

L'accès à la Solution se fait à partir du nom de domaine précisé par le Fournisseur, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour l'ouverture du compte du CLIENT, le Fournisseur créera, dans les 4 (quatre) jours ouvrés de l'encaissement du prix de l'Abonnement, le premier utilisateur (ci-après « l'Administrateur ») qui sera la personne chargée d'administrer les comptes des différents Utilisateurs. Il sera créé à l'aide du nom, prénom et courrier électronique communiqué par le CLIENT sur le formulaire de création de compte. L'Administrateur recevra un email automatique de validation de son identifiant lui permettant de créer son mot de passe. Il est vivement conseillé à l'Administrateur de vérifier si ledit email a été réceptionné dans ses courriers indésirables.

Par « **Utilisateur** », on désigne la personne placée sous la responsabilité du CLIENT (préposé, salarié, employé, mandataire, représentant, consultants, etc.) et qui bénéficie de l'accès à la Solution dans le cadre de la licence d'utilisation contractée par le CLIENT.

L'Administrateur sera habilité à créer des comptes pour les Utilisateurs en leur assignant des rôles et des identifiants qui devront être validés par les Utilisateurs via un email. Les Utilisateurs déterminent leurs mots de passe.

L'identifiant et le mot de passe sont personnels et confidentiels. Le CLIENT est responsable de leur utilisation et du maintien par les Utilisateurs de la confidentialité de leurs identifiants et mots de passe.

Le CLIENT veillera à la non-divulgence de ces codes d'accès et à ce qu'aucune autre personne non autorisée n'ait accès à la Solution.

De manière générale, le CLIENT assume la responsabilité de la sécurité des postes de travail individuels permettant l'accès aux Solutions.

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une personne non autorisée accède à la Solution, le CLIENT doit en informer le Fournisseur sans délai par tous moyens.

En cas de perte ou de vol d'un des identifiants ou mots de passe, le CLIENT en informera le Fournisseur sans délai par tous moyens.

Article 2- Date d'effet et durée

Le Contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la date d'encaissement du prix de l'Abonnement.

Le Contrat n'est pas tacitement reconductible. Il pourra être reconduit pour la même durée et dans les mêmes conditions à la demande du CLIENT ou en réponse à une sollicitation du Fournisseur, par simple échange d'emails, à tout moment avant l'échéance du terme.

Le droit d'utilisation et d'accès à la Solution prend fin à l'expiration du Contrat pour quelque raison que ce soit.

Article 3- Tarification et facturation

L'accès aux services de la Solution est conditionné par le paiement de l'Abonnement annuel, dont les tarifs sont spécifiés sur le Site au moment de la souscription, en fonction du pack sélectionné par le CLIENT. Le système de packs limite le nombre maximum d'employés enregistrables dans la Solution.

À la demande du CLIENT, un passage à un pack supérieur est possible. Dans ce cas, le CLIENT est tenu de régler la différence entre le tarif de son pack initial et celui du pack supérieur, calculée au prorata du temps restant jusqu'à la date anniversaire du Contrat. Pour les années suivantes, le CLIENT s'acquittera du tarif intégral correspondant au nouveau pack choisi.

Il est précisé que le prix de l'Abonnement ne comprend pas le coût des télécommunications pour accéder aux services de la Solution. Ces coûts restent à la charge du CLIENT.

La facture, libellée en euros, est envoyée par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire de paiement en ligne ou toute autre adresse communiquée par le CLIENT. Dans l'hypothèse où elles sont adressées à un tiers désigné comme payeur par le CLIENT, ce dernier reste responsable du paiement intégral des factures.

Le règlement du prix de l'Abonnement se fait soit par carte bancaire directement en ligne après la demande de création de compte ou par virement bancaire et ne pourra excéder 30 jours date de facture.

La mise en place de l'espace client est conditionnée par la réception du paiement ou du virement. Aucun espace client ne sera mis en place tant que le paiement ou le virement n'aura pas été effectué et confirmé par le Fournisseur. En l'absence de paiement, aucun service ne sera fourni.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute somme non payée à son échéance produit de plein droit, à compter de l'échéance, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal et à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Article 4- Conditions d'utilisation

Il est formellement interdit d'enregistrer des employés appartenant à différentes entreprises au sein d'un même espace client. Si un CLIENT souhaite gérer des employés d'entreprises différentes à travers la Solution, il doit souscrire à un abonnement distinct pour chaque entreprise. Ceci garantit que chaque entreprise dispose de son propre espace dédié, assurant ainsi une gestion claire et distincte pour chaque entité.

Le Fournisseur ne sera pas tenu responsable en cas d'obsolescence de compatibilité technique entre les navigateurs web du CLIENT et la Solution.

Il est nécessaire et indispensable d'utiliser les services de la Solution via un navigateur moderne et supporté par son éditeur. Le navigateur Internet Explorer, n'est pas supporté par la Solution.

Le CLIENT bénéficie, pendant la durée de validité de son Abonnement, d'un droit non exclusif, personnel, non cessible et non transférable d'utilisation de la Solution et du bénéfice des mises à jour effectuées pendant la durée de son Abonnement.

Il est recommandé d'utiliser un écran avec une résolution minimum de 1280 x 800 pixels pour une utilisation optimale de la solution.

Le CLIENT s'engage à n'utiliser l'accès à la Solution que pour ses propres besoins. Il s'interdit de mettre l'accès à la Solution à disposition de quiconque à l'exception des Utilisateurs.

Le CLIENT ne pourra concéder, ou transférer même gratuitement, un droit d'usage à des tiers et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

Le Fournisseur se réserve le droit de déterminer la nature et la fréquence des mises à jour dont profitera le CLIENT.

Le Fournisseur se réserve le droit de correction sur la Solution. Le Fournisseur se réserve le droit de modifier à tout moment, tout ou partie des fonctionnalités de la Solution en vue de les faire évoluer.

En cas de violation des conditions d'utilisation énoncées ci-dessus, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'accès du CLIENT à la Solution, avec ou sans préavis, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Fournisseur pourrait réclamer.

Article 5- Hébergement

Le Fournisseur assure au profit du CLIENT une prestation d'hébergement des données saisies par le CLIENT lors de l'utilisation de la Solution.

Les Parties conviennent que les données saisies sont la propriété du CLIENT.

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation applicable aux traitements des données personnelles et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux

libertés telle que modifiée par la loi °2018-493 du 20 juin 2018 et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le Fournisseur informe le CLIENT de son obligation de prendre connaissance des annexes au Contrat, notamment de l'Annexe n° 1 indiquant les modalités de Protection des Données Personnelles.

Le Fournisseur informe le CLIENT, qui l'accepte expressément, que l'hébergement des données est effectué sur un serveur situé sur le territoire Suisse par un prestataire habilité disposant de toutes les garanties requises en matière de sécurité et de confidentialité.

Le CLIENT dispose d'un espace de stockage de 10 Go pour le stockage de ses fichiers.

Article 6- Maintenance - Absence d'assistance

Les services de la Solution sont accessibles à tout moment (7 jours sur 7 et 24h sur 24) pendant toute la durée de l'Abonnement, sous réserve d'interruptions pour maintenance ou cas de force majeure.

6-1- Interruption pour maintenance

Le Fournisseur se réserve la faculté de procéder à des interruptions de service pour les besoins de l'exécution des opérations de maintenance (correction des erreurs, mises à jour), et s'engage, dans la mesure du possible, et sauf situation exceptionnelle, à procéder à ces interruptions au cours des périodes de non-utilisation ou de moindre utilisation des services par le CLIENT.

Les corrections et évolutions apportées à la Solution sont expressément soumises au Contrat.

6-2- Interruption pour des cas ne relevant pas de la maintenance :

Le CLIENT est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, le Fournisseur ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou des ralentissements des services de la Solution. Le Fournisseur n'est pas en mesure de garantir la continuité des services de la Solution, exécuté à distance sur Internet, ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

Les Parties conviennent expressément que le Fournisseur ne pourra être tenu responsable pour les interruptions de services liées à un cas de force majeure, à une décision des autorités ordonnant la fermeture du service, à un changement de la réglementation, à une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de télécommunication due aux opérateurs publics ou privés, à une utilisation anormale ou frauduleuse par le CLIENT ou par des tiers des services de la Solution nécessitant l'arrêt des services pour des raisons de sécurité.

6-3- Absence d'assistance

Le CLIENT est informé qu'aucune assistance à la prise en main de la Solution n'est fournie et que le service ne prévoit aucun accompagnement ou formation à la démarche de changement de Convention Collective dans l'entreprise du CLIENT.

Article 7- Réserves

Les points suivants suspendent immédiatement les obligations du Fournisseur sauf accord écrit et préalable du Fournisseur :

- L'exploitation, par le CLIENT ou par un tiers, de tout programme informatique qui pourrait être à l'origine d'anomalies pour quelque raison que ce soit ;
- L'utilisation de la Solution non conforme aux prérequis et/ou à la documentation associée ;

- La non-fourniture des éléments et données utiles à l'exécution du Contrat ;
- Dans le respect des modalités prévues à l'Article 11, le refus du CLIENT d'accepter une modification de la Solution ;
- Le non-paiement par le CLIENT des sommes dues au titre du Contrat, jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Article 8- Responsabilités et propriété

8-1- Responsabilité du CLIENT

Le CLIENT reconnaît disposer des ressources juridiques internes ou externes pour l'aider dans la mise en place de la nouvelle convention collective de la métallurgie et des compétences particulières nécessaires à l'utilisation de la Solution.

Le CLIENT s'engage à respecter les conditions d'utilisation prévues.

En conséquence, le CLIENT est seul responsable :

- De l'adéquation de la Solution à ses besoins ;
- De la réalisation des paramétrages de la Solution ;
- De l'utilisation de la Solution ;
- De la qualification et la compétence de son personnel.

Les conseils de nature juridique, comptable ou fiscale étant exclus du Contrat, il appartient au CLIENT de recourir aux conseils habilités à cette fin pour vérifier que l'utilisation de la Solution est conforme aux règles de droit en vigueur (telles que notamment une loi, un règlement, une convention collective, un accord de branche, l'éthique, un contrat de travail, un usage, la jurisprudence, etc.). De façon générale, il appartient au CLIENT de disposer des autorisations légales, réglementaires et administratives applicables dans le(s) pays où la Solution est mise en œuvre.

Le CLIENT est seul responsable de l'utilisation de la Solution et des conséquences dommageables résultant d'une mauvaise utilisation de cette dernière.

Le CLIENT s'engage à ne transmettre, lors de l'utilisation de la Solution, que des informations et données dont l'exploitation ne viole aucun droit de propriété intellectuelle, ou ne constitue pas la commission d'une infraction pénale.

Le CLIENT est responsable de l'utilisation de son compte et notamment des destructions ou modifications de données à la suite d'une mauvaise utilisation des fonctionnalités. Le Fournisseur offre cependant la possibilité de restaurer un état complet de la base de données sur sept (7) jours. Cette prestation de 350 HT n'est pas comprise dans le prix de l'Abonnement.

Le Fournisseur ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages, directs ou indirects, qui résulteraient de l'utilisation de la Solution tels que notamment perte d'exploitation, préjudices sociaux, conflit interne, préjudice juridique quelconque, perte de bénéfice ou atteinte à l'image de marque.

Le CLIENT reconnaît et accepte que le Fournisseur ne peut être tenu responsable de toute utilisation non conforme de la Solution par le CLIENT ou par tout tiers ayant accès à la Solution grâce à ou à cause du CLIENT.

8-2- Responsabilité du Fournisseur

Il est convenu entre les Parties que le montant total du Contrat correspond à l'équilibre économique prévu par les Parties ainsi qu'aux risques découlant du Contrat. Les Parties reconnaissent que la conclusion du Contrat est assujettie à l'existence d'exclusions et de limitations de responsabilité. Celles-ci s'appliquent nonobstant les cas de résiliation et de résolution du Contrat.

Le Fournisseur s'engage à exécuter les obligations contractuelles à sa charge avec tout le soin possible en usage dans la profession et à se conformer aux règles de l'art du moment. Le Fournisseur est responsable de ses prestations conformément aux règles de droit commun et se trouve soumis à une obligation de moyens.

Le Fournisseur ne répond pas des éventuels manquements de tiers, tels que notamment des consultants extérieurs, cabinet d'expert intervenant dans l'accompagnement de l'entreprise dans la mise en place de la nouvelle convention collective de la métallurgie.

La responsabilité du Fournisseur est écartée quant à la qualité et la licéité du contenu des fichiers et données fournies par le CLIENT.

Au cas où la responsabilité du Fournisseur serait retenue, les Parties conviennent expressément que, toutes sommes confondues, le Fournisseur ne peut être tenu de payer un montant supérieur au montant du Contrat, pour la période annuelle au cours de laquelle est survenu le fait générateur.

8-3- Propriété

Le Fournisseur reste propriétaire des droits de propriété corporelle et incorporelle relatifs à tout élément de la Solution mis à disposition du CLIENT. La Solution est protégée par le droit d'auteur et le droit des bases de données conformément à la législation française et aux conventions internationales applicables.

Le CLIENT ne devient en aucune manière cessionnaire d'un droit quelconque sur la Solution. Le CLIENT s'interdit de reproduire tout élément de la Solution, ou toute documentation la concernant, par quelque moyen, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite du Fournisseur.

Article 9 – Assurance

Pour couvrir les conséquences pécuniaires d'un éventuel engagement de responsabilité, le Fournisseur est titulaire d'une police d'assurance qui couvre sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Une attestation peut être remise au CLIENT sur demande. Les présentes ne se substituent en aucun cas aux contrats d'assurances qu'il appartient au CLIENT de souscrire pour couvrir tous les risques.

Article 10 – Intégralité – Non-validité partielle

Les présentes CGV complétées par les conditions particulières de l'Abonnement expriment l'intégralité des obligations des Parties. Si une ou plusieurs dispositions sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées comme telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée.

Article 11 - Résiliation

Outre la possibilité ouverte à chaque Partie de ne pas reconduire le Contrat à chaque date anniversaire, tout manquement d'une Partie à l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le Contrat, non

réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, ouvre droit, pour l'autre Partie, à la possibilité de se prévaloir unilatéralement de la résiliation de plein droit et sans formalité du Contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

Après la résiliation, les identifiants permettant l'accès à la Solution et aux services associés sont invalidés.

Le Fournisseur s'engage à conserver pendant une période maximale de trois (3) mois, à compter de la date d'expiration de la dernière période d'abonnement payée, les données du CLIENT. Pendant cette période, le CLIENT dispose de la faculté d'obtenir un export des données relatives à son compte. Cet export correspondra à un état de la base de données dans un des sept (7) jours précédant la demande.

Cette base lui sera communiquée, au format .txt, par courrier électronique ou par tout autre moyen jugé plus approprié par le Fournisseur.

Après cette période, le Fournisseur ne sera plus tenu de conserver les données et pourra les détruire sans préavis et le CLIENT ne disposera plus de la faculté d'obtenir un export des données relatives à son compte.

Article 12 – Tribunal compétent

Le Contrat est soumis à la loi française.

A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du Contrat sera soumis aux tribunaux compétents de Saint-Etienne.

Annexe : Respect du règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) par les Parties

La présente Annexe exprime l'intégralité des obligations des Parties au titre de la protection des données à caractère personnel et, en conséquence, annulent et remplacent tout accord, correspondance, écrit, sous quelque forme que ce soit, antérieurs et relatifs au même objet.

1. Description Générale

Chaque Partie respectera les engagements prévus dans la présente Annexe au titre de la Réglementation en vigueur et veillera à ce que son personnel permanent ou temporaire et chacun de ses sous-traitants respectent ses termes.

On entend par « Réglementation », le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (ci-après le « Règlement » ou « RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.

Au sens de la Réglementation, le CLIENT demeure « Responsable du traitement » des données personnelles des Utilisateurs que le Fournisseur, en qualité de « Sous-traitant » peut être amené à consulter sur la Solution, dans le compte du CLIENT ou recevoir sous forme de copies de bases de données personnelles, pour l'exécution de la Solution.

Les personnes concernées seront informées des droits dont elles disposent sur leurs données par le CLIENT et, si nécessaire, leur consentement sera recueilli par le CLIENT dans le cadre de l'utilisation de la Solution.

Les consentements recueillis seront tracés par le CLIENT afin d'identifier de manière rigoureuse les finalités auxquelles les personnes concernées auront expressément consenti.

En toute hypothèse, il est rappelé que le CLIENT devra disposer, sans que cette liste ne revête un caractère exhaustif, d'un système d'information doté d'un niveau de sécurité adapté à l'utilisation des données personnelles qu'il saisira dans la Solution, d'une analyse de risques et d'impacts le cas échéant, d'une politique de sécurité de son système d'informations, d'une charte d'utilisation des moyens informatiques, d'un programme de formation et de sensibilisation des Utilisateurs à la sécurité et à la protection des données, sous sa seule responsabilité.

2. Obligations du Fournisseur

Dès lors que le Fournisseur, dans le cadre de l'exécution du Contrat, est amené à traiter des données personnelles (au sens de la Règlementation) des Utilisateurs du CLIENT, le Fournisseur s'engage, à :

- Traiter de telles données uniquement si cela est requis pour l'exécution des finalités listées ci-après dans le formulaire de traitement et tel qu'autorisé ou exigé par la Règlementation ;
- Garder les données personnelles strictement confidentielles ;
- Prendre les mesures de sécurité organisationnelle, physique et technique appropriées afin de protéger les données personnelles, respectant ainsi son obligation de moyen ;
- N'effectuer de transfert des données personnelles en dehors du territoire de l'Union Européenne qu'avec l'autorisation préalable du CLIENT et dans un cadre sécurisé conformément aux exigences de la législation applicable, c'est-à-dire soit vers des pays présentant un niveau de protection dit « adéquat » au sens des autorités européennes de protection des données personnelles (en France, la CNIL), soit vers des entités (Sociétés Affiliées, Sous-traitants) ayant signé des clauses contractuelles-types telles qu'édictées par les autorités européennes ;
- Dans la mesure du possible, aider le CLIENT à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : comprenant ainsi le droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de portabilité et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle des données personnelles en coordination avec le CLIENT le cas échéant ;
- Le cas échéant, le Fournisseur fournit une Solution structurellement respectueuse des principes de proportionnalité, de minimisation et de limitation des données personnelles, assurant que le CLIENT puisse en faire une utilisation permettant à ce que seules les données pertinentes définies par le CLIENT sont traitées au sein de la Solution, pour les seules finalités convenues par lui et sous le contrôle des seules personnes ayant à en connaître.

La responsabilité du Fournisseur en matière de conformité à la Règlementation est strictement limitée à la Solution mise à disposition. En aucun cas la responsabilité du Fournisseur ne peut être recherchée en cas de non-respect par le CLIENT des mesures organisationnelles et techniques de protection des données personnelles incombant au CLIENT, ni plus généralement dans la détermination par ses soins des catégories de données collectées, des finalités poursuivies et des traitements mis en œuvre sous son autorité ou à sa demande.

Formulaire de traitement et modalités relatives à l'application du RGPD

Le Client est averti qu'en application du RGPD et en tant que Responsable du traitement, il est le seul responsable de la véracité et de la complétude des informations mentionnées ci-dessous. Il lui revient donc de vérifier chacun des éléments liés au traitement mentionné ci-dessous.

- **Objet du traitement** : Prestations objets du Contrat
- **Durée du traitement** : Durée du Contrat
- **Finalités du traitement des données** : Permet de créer des fiches descriptives d'emploi et de réaliser la cotation des postes.
- **Catégorie(s) de personnes concernées (les « Utilisateurs »)** : Préposés, visiteurs et prestataires du Client, enregistrés par le Client dans la Solution objet du Contrat.
- **Typologie de données, nomenclature standard CNIL** :

- Catégories de données à caractère personnel traitées :
 - Etat civil, identité, données d'identification, image, etc.
 - Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.)
 - Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.)
 - Données de connexion (adresse IP, logs, etc.)
 - Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.)
 - Numéro d'identification national unique (NIR pour la France)

- Catégories de données à caractère personnel dites « particulières » au sens du RGPD :
 - Données révélant l'origine raciale ou ethnique
 - Données révélant les opinions politiques
 - Données révélant les convictions religieuses ou philosophiques
 - Données révélant l'appartenance syndicale
 - Données génétiques
 - Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique
 - Données concernant la santé
 - Données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle
 - Données relatives à des condamnations pénales ou infractions

Il est rappelé au CLIENT que les données sont hébergées en SUISSE auprès de l'hébergeur INFOMANIAK, Infomaniak Network SA, sis 25 Rue Eugène Marziano, Les Acacias, Genève, Suisse.